

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE  
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

---

*Saint-Claude, le 25 JANVIER 2021*

**MESSAGE IMPORTANT**

**AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS  
UNIQUES D'UN LIEU D'AFFAIRES, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS  
D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN LIEU D'AFFAIRES**  
*Concernant l'élection RÉGULIÈRE 7<sup>e</sup> novembre 2021 (à moins de  
changement gouvernemental)*

***Vous voulez voter lors du prochain scrutin ? Élection régulière  
N'OUBLIEZ PAS! Votre nom doit être inscrit sur la liste électorale !***

Si, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires depuis au moins 12 mois et que vous n'êtes pas domicilié dans la municipalité, **la loi vous oblige maintenant à faire une demande écrite auprès de la présidente d'élection afin qu'elle ajoute votre nom sur la liste électorale** (Si cela n'a pas déjà été fait par le passé).

Dans le cas des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupants d'un lieu d'affaires, ils doivent désigner parmi eux **une seule personne** qui peut être inscrite sur la liste électorale. **Ils doivent, à cet effet, transmettre une procuration à la présidente d'élection.**

Vous devez faire une demande écrite et la transmettre à la municipalité avant le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Prenez note que la demande d'inscription ou la procuration doit être transmise avant le dépôt de la liste électorale prévue à la fin septembre 2021.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre présidente d'élection, à l'hôtel de ville de Saint-Claude, au numéro de téléphone 819-845-7795 poste 1.

France Lavertu  
Présidente d'élection

**RAPPEL: si vous désirez exercer votre droit de vote, vous avez la responsabilité de vous assurer que votre nom est inscrit sur la liste électorale municipale.**

Saint-Claude, le 12 octobre 99

**MESSAGE IMPORTANT**  
**ELECTION PARTIELLE DU 7 NOVEMBRE 1999**

**RAPPEL: si vous désirez exercer votre droit de vote, vous avez la responsabilité de vous assurer que votre nom est inscrit sur la liste électorale municipale, élection partielle.**

Copie de la liste électorale du district no 6 est affichée au dépanneur La Baie, au Casse-croûte des Baies, la Caisse populaire de St-Claude et au bureau du président d'élection.

Pour tout ajout, radiation ou correction, vous pouvez faire une demande devant la commission de révision. Celle-ci siégera à l'hôtel de ville, 295, Route de l'Église le 18 octobre 99 de 10h à 13h et le 25 octobre 99 de 19h à 22h.

**ATTENTION! IL FAUT MAINTENANT VOUS IDENTIFIER!**

Pour pouvoir voter lors de l'élection partielle, vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants: **la carte d'assurance maladie, le permis de conduire ou le passeport canadien.**

Si vous n'avez pas en votre possession l'un des documents, vous devrez déclarer sous serment que vous êtes bien l'électeur inscrit sur la liste électorale. **DE PLUS**, vous devez:

- soit être accompagné d'une personne qui pourra s'identifier en présentant l'un des documents mentionnés ci-dessus et attester, sous serment, votre identité;
- soit présenter 2 documents mentionnant votre nom et prouvant ensemble votre adresse et votre date de naissance;

- soit présenter 2 documents mentionnant votre nom et donc l'un comporte votre photo.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre présidente d'élection, à l'hôtel de ville de Saint-Claude, au numéro de téléphone 819-845-7795.

France Lavertu  
Présidente d'élection